

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024 à 20h15

Etaient présents : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Anne-Sophie Maire, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Bardey David, Claude Cabaud, Claude Faivre, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.

Était absent excusé : néant

Était absent : néant

Quorum : six

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la signature d'un contrat de vente de bois avec la société Girard. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2024
- ❖ Etat d'assiette des coupes 2025
- ❖ Acquisition de parcelles forestières
- ❖ Nouvelle convention Syndicat Forestier Bolandoz Myon
- ❖ Reprise des baux de location de la Masse commune
- ❖ Contrat de vente de bois avec la société Girard
- ❖ Remboursement trop perçu sur redevance eau
- ❖ Validation du cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic global de l'église Notre Dame de l'Assomption
- ❖ Tarif de location de la salle des « mariages » pour des activités sportives régulières
- ❖ Reconduction d'un contrat d'agent technique
- ❖ Questions diverses

Validation du procès-verbal du 12 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Etat d'assiette des coupes pour 2025

Monsieur Patrick Deleule présente la liste des parcelles proposées à l'état d'Assiette pour l'année 2025 (parcelles 2-3-4-5-17-19-24-40) puis la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte ce programme pour 2025.

Acquisition de parcelles forestières

Le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles forestières suivantes :

Parcelles	Contenance	Propriétaires	Prix
B 34	25a25ca	Succession Moyne Emile	500 euros
B 36	24a90ca	Berthod Marie-Hélène	500 euros
ZA 33 ZA 187	30a90ca 950 m ²	Berthod Daniel	1500 euros

et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document en l'étude de Maître Henri Oechslin, Notaire à Quingey (Doubs).

Nouvelle convention Syndicat Forestier Bolandoz Myon

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président du SFBM auquel la commune est adhérente annonçant le projet d'une nouvelle convention à intervenir entre l'ONF et le SFBM pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les principales modifications par rapport à la situation actuelle concernent essentiellement le paiement direct par les Communes des frais d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) et la clef de répartition du financement des actions du Syndicat pour s'adapter à la réalité des programmes de travaux plutôt qu'aux seuls critères actuels, liés aux surfaces ou aux recettes. Ces évolutions induiront une nécessaire modification des statuts du SFBM à finaliser avant le 1^{er} janvier 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable à ces évolutions. Le vote définitif sur les modifications des statuts du SFBM interviendra après leur adoption par le Comité Syndical du SFBM.

Conformément à l'article L. 2131-11 du CGCT, Monsieur Deleule Patrick ne prend pas part au vote étant lui-même le Président du SFBM.

Demande de subvention FEADER pour la réalisation de dessertes forestières

La commune a décidé d'entreprendre des prestations de travaux pour la mise au gabarit de 1.185 ml de route empierrée, la création de deux places de dépôt retournement empierrées pour un coût estimé à 76 802.00 HT (prestations de maîtrise d'œuvre comprises).

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale « Investissements dans les dessertes forestières » à hauteur de 50%. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Contrat de vente de bois avec la société Girard

Afin d'entretenir plusieurs abords de routes et chemins communaux, il est proposé de faire appel à la société Girard pour un contrat sur la base de 10€/tonne.

Les travaux pourraient être réalisés dès cet automne.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

Reprise des baux de location de la Masse commune

Madame le Maire expose aux conseillers que feu Madame Manzoni Fernande exploitait les parcelles ZA 96a-ZA 101a-ZA 102a dite « de la Masse commune ».

Le Conseil Municipal propose de louer ces parcelles à Monsieur Bardey David. Un bail à ferme sera proposé au prochain conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2131-11 du CGCT, Monsieur Bardey David ne prend pas part au vote étant directement concerné par ce sujet.

Remboursement trop perçu sur redevance eau

Comme évoqué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, les deux compteurs d'eau de Messieurs Varrot ont été contrôlés. Il s'agit effectivement d'un compteur principal et d'un sous-compteur qui desservent les deux logements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 70.30 euros à Monsieur Varrot Thierry

Validation du cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic global de l'église Notre Dame de l'Assomption

L'église Notre de l'Assomption est la propriété de la commune de Myon, qui envisage la réalisation d'un diagnostic sur l'édifice afin de prioriser ses futures interventions sur le bâtiment.

L'édifice a été construit par l'architecte départemental du Doubs Maximilien (Maximin) Painchaux à partir de 1843, premier d'une descendance d'architectes locaux.

Plusieurs désordres ont été constatés pour justifier la réalisation d'une étude diagnostic (défauts d'étanchéité de la toiture, fragilités en charpente...).

Un travail d'analyse et d'investigation devra être effectué pour proposer un programme de travaux de restauration phasé en fonction des besoins de la commune et des urgences sanitaires. Le projet pourra proposer une première intervention à caractère conservatoire pour améliorer la sécurité du public appelé à fréquenter l'édifice ou réduire provisoirement les causes d'altérations constatées (une purge ponctuelle d'une façade par exemple).

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du cahier des charges et après avoir entendu l'exposé des motifs, décide de valider ce document afin de le transmettre à différents maîtres d'œuvre pour la réalisation d'un diagnostic global de l'église.

Tarif location de la salle « des mariages »

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 300 euros par an la location de la salle des « mariages », salle attenante au secrétariat de mairie par des personnes privées dispensant des activités sportives ou culturelles sur un rythme hebdomadaire.

Reconduction du contrat d'agent technique

Le contrat à durée déterminée de Madame Gros Marie-Christine, agent de la collectivité, est reconduit du 14 novembre 2024 au 13 novembre 2025.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant ce contrat.

Questions diverses

- ⇒ **Pont du Ranch** : Madame le Maire retrace le compte rendu de la réunion de démarrage avec la société PMM pour le projet de remplacement du pont du Ranch. La réunion s'est tenue le 07/10/2024 en présence de 6 conseillers municipaux et de MM GERNEI et PUGET de la société PMM.
Les sujets abordés lors de cette première rencontre ont été les suivants :
- L'emplacement du futur ouvrage : l'emplacement actuel sera à privilégier
 - La limitation du tonnage : Toute nouvelle construction de ponts doit respecter la norme européenne (Eurocode) et doit supporter une charge de 60 tonnes. La commune réfléchit à demander une dérogation l'autorisant à construire un pont supportant une charge de 19t.
Cette décision sera prise à l'issue du chiffrage des deux solutions par la société PMM
 - Type de structure : Ce type d'ouvrage pourrait être réalisé en béton, en aluminium, en bois ou en métal. Après présentation des avantages et des inconvénients, l'étude portera sur un ouvrage métallique ou bois.
 - Prochaines missions : Etude topographique, étude géotechnique et diagnostic plomb/ amiante
- Prochaine réunion prévue entre décembre 24 et janvier 25.
- ⇒ **Gaec des Granges** : La commune a reçu une demande de raccordement en eau potable d'un bâtiment agricole sis Rue de l'Eglise. Le raccordement sera réalisé dès que la déclaration préalable pour modification des façades aura été déposée en mairie.
- ⇒ **Réfection de la cheminée du bâtiment communal** par la société Coeurdevey pour un montant de 756 euros,
- ⇒ **Réfection d'un marteau des cloches de l'église** par Louis Vallet et Benoit Martin (aidé de jeunes bénévoles Naël et Célia) ce qui a permis une économie de 744 euros (selon devis de l'entreprise PRETRE). Merci à eux.
- ⇒ **Impayés 2023/2024** : La direction des finances publiques nous fait savoir qu'un grand nombre de redevances Eau et Bois n'ont à ce jour pas encore été régularisées pour un montant total de 4800 € ! En cas de difficultés de paiement, merci de vous adresser à Madame le Maire pour trouver une solution de financement.
- ⇒ **Cérémonie du 11 novembre** : La cérémonie du 11 novembre se tiendra comme chaque année devant le Monument aux Morts à 11 heures (à droite du parvis de l'église) et sera suivie du verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06.

La secrétaire
Boichut Yolande



Le Maire
Sarah Vionnet



Infos des Associations

Rénov'Myon Notre Dame de l'Assomption : L'association vous propose un concert de Gospel (# famille à chœur) en l'église de Myon le Dimanche 24 novembre 2024 à 16h00. Les personnes souhaitant préparer des sablés pour les manifestations à venir peuvent contacter Michèle au 06 84 18 90 45.